

A P E C

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COLLONGEOIS

Membre du réseau « PATRIMOINE –ENVIRONNEMENT »

Mairie de Collonges-sous-Salève
Monsieur Georges Etallaz, Maire
6 rue de la Poste
74160 Collonges-sous-Salève

Collonges le 3 octobre 2019

Objet : Pollution lumineuse des entreprises –

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions pour votre lettre du 16 septembre 2019 concernant l'extinction de l'éclairage nocturne de l'entreprise Bovagne.

Nous notons que l'électricien a confirmé son intervention courant septembre et faisons remarquer qu'à ce jour d'octobre, le nécessaire n'a pas encore été fait (sauf action récente que nous n'aurions pas encore pu constater)

Par ailleurs, nous relevons que, dans son mail du 9 septembre, l'entreprise Bovagne parle d'extinction de minuit à 4 heures du matin alors que le texte de loi précise clairement :

*« les éclairages extérieurs destinés à favoriser la sécurité des déplacements, des personnes et des biens, liés à une activité économique et situés dans un espace clos non couvert ou semi-couvert, **sont éteints au plus tard 1 heure après la cessation de l'activité et sont rallumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt** ».*

Nous comptons sur vous pour faire respecter la loi, y compris pour les autres entreprises de la commune, notamment les agences immobilières du bas Collonges

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos cordiales salutations.

Le bureau de l'APEC

Copie à l'entreprise Bovagne

E-mail : bureau@apec-collonges.net

Site : <http://apec-collonges.net>

BP29, 74160 Collonges-sous-Salève